

# INTERVIEW

redaction@sonapresse.com

## Jean-François Ndongou : " Donner une nouvelle chance à notre pays "

**COSTUME** gris et serein, Jean-François Ndongou, président de la première chambre du Parlement de la Transition brosse le tableau de la dynamique qu'il entend impulser pendant cette période d'exception. Occasion pour lui de souligner que contrairement aux allégations avancées ici et là, le Parti démocratique gabonais (PDG) est loin d'être majoritaire à l'Assemblée nationale.

Propos recueillis par Yannick Franz  
IGOHO  
Libreville/Gabon

**L'UNION : Vous présidez l'Assemblée nationale dans un contexte particulier. Comment avez-vous accueilli cette nomination ? Mesurez-vous le poids de vos charges ?**

**Jean-François Ndongou :** J'ai été surpris. Des parents et amis m'ont appelé pour m'annoncer ma nomination. C'est une fierté d'avoir été choisi par le président de la Transition, dans un contexte aussi particulier. D'ordinaire, le président de l'Assemblée nationale est élu par ses pairs au sortir des élections législatives. Le président de la Transition a l'intention de restaurer les institutions de la République. C'est une lourde responsabilité qui m'est confiée. Je ne ménagerai aucun effort pour l'assumer.

**Votre appréciation relative à la composition du Parlement de la Transition ?**

Je suis heureux pour les députés choisis par le président de la Transition. Certes, je ne les connais pas tous mais j'apprendrai à les connaître. Nous allons travailler ensemble dans l'intérêt de notre pays. S'agissant de la composition, sur 98, il y a une trentaine de députés non issus des partis politiques. Vingt-cinq viennent de la société civile, 6 sont des militaires et 67 représentent les organisations politiques.

**À l'Assemblée nationale, combien y aura-t-il de commissions parlementaires ?**

La treizième législature comportait huit commissions. Or, nous sommes une Assemblée nationale de Transition devant travailler dans une période limitée dans le temps. Il faut donc concentrer nos efforts et énergies. Nous prévoyons de mettre en place cinq ou six commissions parlementaires. Mais la décision reviendra à l'ensemble des députés via la modification du Règlement intérieur à effectuer.

**À quand ladite modification ?**  
Ce sera la première loi que les

députés et le Bureau vont examiner. Nous allons l'adopter, puis la transmettre à la Cour constitutionnelle avant sa promulgation par le président de la Transition.

**Les deux sessions parlementaires sont de retour, y aura-t-il d'autres changements ?**

La première session partira de février au 30 juin. La deuxième session se tiendra de septembre au 31 décembre. D'autres changements arriveront certainement. À titre d'exemple, je souhaite que l'ensemble des députés intègrent la totalité des commissions. Dans une législature normale, sur 8 commissions les députés doivent figurer dans 6 d'entre elles. Nous aurons moins de commissions, nous devons tous les intégrer et prendre connaissance de toutes les décisions prises à l'Assemblée nationale dans le cadre de notre législature de Transition.

**Parmi les récriminations formulées par l'opinion publique figure la prépondérance de votre chapelle politique, le PDG, au Parlement. Un commentaire ?**

Le Parti démocratique gabonais (PDG) est mieux structuré et implanté sur toute l'étendue du territoire national. Dans chaque canton, département, commune et quartier, résident des militants du PDG. Toutefois, nous sommes dans une situation d'exception. Nous avons été choisis et nommés par le président de la Transition pour l'accompagner durant cette période. Comme je le disais, sur 98 députés, 67 sont issus des partis politiques. Sur les 67, le PDG compte 32 députés. Il y a donc 35 députés qui ne sont pas du PDG. Si l'on prend les 25 de la société civile, on constate que 60 députés n'appartiennent pas au PDG. En ajoutant les 6 militaires, on constate clairement que 66 "représentants du Peuple" ne militent pas au PDG. Le ratio est clair : le PDG n'a pas la majorité à l'Assemblée nationale.

**L'une des principales figures de la société civile estime que celle-ci occupe la portion congrue de**



Jean-François Ndongou, très décontracté, se prêtant à nos questions.

**l'Assemblée nationale. Votre analyse ?**

Il faut saluer la clairvoyance du président de la Transition qui a intégré la société civile dans le Parlement éponyme. D'ordinaire, seuls les acteurs politiques siègent au Parlement car ils participent à une élection politique pour y accéder. Le président de la Transition, dans sa vision inclusive, veut que la société civile participe à la construction du Gabon de demain. Sur 67 postes réservés à la classe politique, 25 sont de la société civile. Si on regarde de très près cette société civile, certains de ses membres sont des acteurs politiques.

**La société civile soutient que sur les 25 postes, ils n'ont obtenu au finish que 10 ?**

Je ne sais pas comment définir les acteurs de la société civile. En ce qui me concerne, je suis reconnu comme militant du PDG. Je peux également avoir mon association. Est-ce que le fait d'appartenir au PDG et à une association fait de moi un membre de la société civile ? Il y a dans la société civile des compatriotes ayant participé aux dernières élections. À partir de ce moment, ces derniers perdent leur qualité d'acteurs de la

société civile. Celle-ci est supposée être neutre. Il faut préciser que même si le président de la Transition a retenu les futurs députés, sur des listes présentées par les partis politiques et la société civile, il n'en demeure pas moins que les membres de la première chambre du Parlement n'ont plus de coloration. Nous sommes simplement des députés de la Transition. Il n'y a pas de groupes parlementaires, nous sommes simplement au service du peuple.

**Une question qui fâche. Avec la présence de certains membres du régime déchu, doit-on s'attendre à un véritable débat démocratique à l'Assemblée nationale ? Ou la "maison du Peuple" sera une simple caisse de résonance ?**

Les députés de la Transition que nous sommes vont faire un effort de pédagogie, plus que par le passé, pour expliquer le travail parlementaire. On ne lit jamais la loi initiale, présentée à l'Assemblée nationale par le gouvernement. Les populations ne voient que la loi adoptée par le Parlement. Cependant, toutes les lois subissent des amendements. Il y aura des débats démocratiques car nous allons voter. Les votes s'effectuent

en fonction de la sensibilité de chaque député. Mais avant de procéder au vote, on analyse article par article. Chaque député doit apporter sa contribution sur les dispositions pertinentes de la loi. Après examen de la loi, un rapport est présenté et les députés votent. Si un député n'est pas d'accord, il peut s'abstenir de voter. Ce ne sera pas une caisse de résonance. Il y aura des débats au sein des commissions. Malheureusement la presse et le public n'y ont pas accès.

**Un mot de fin ?**

Je souhaite que les collègues viennent avec un esprit constructif pour accompagner nos Forces de défense et de sécurité qui ont procédé à un changement de régime salué par la population. Il nous appartient de donner une nouvelle chance à notre pays pour rebâtir les fondements de la gestion d'un État. Je souhaite également que nous travaillions uniquement pour l'intérêt du pays, en retirant nos vestes respectives. Nous sommes des députés au service de la Nation, même si nous n'avons pas été élus par le peuple. Nous sommes là pour une période bien déterminée avec un objectif arrêté par le président de la Transition.